

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-172 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 60 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 73

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2026-182), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (jusqu'à la délibération n°2026-163), Fabien THOMAZET (jusqu'à la délibération n°2026-184), Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2026-183), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-153), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (jusqu'à la délibération n°2026-172), Nathalie NOUET (jusqu'à la délibération n°2026-172), Éric BEAUFORT (jusqu'à la délibération n°2026-165).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (à partir de la délibération n°2026-164 à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Présentation du rapport d'activités 2025 du syndicat mixte ORGANOM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L. 5211-39 ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU les statuts du syndicat mixte ORGANOM ;

CONSIDÉRANT que la CCPA est adhérente au syndicat mixte ORGANOM ;

M. Serge MERLE, vice-président délégué à la gestion des déchets, présente le rapport d'activités 2025 d'ORGANOM.

En 2025, ORGANOM a réceptionné 51 527 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) soit une baisse de 8,7 % par rapport à 2024. Cela représente 147 kg par habitant, à l'échelle du syndicat. 12 572 tonnes provenaient du quai de transfert de la CCPA (localisé à Sainte-Julie), soit 24 % des apports en OMR.

Les contributions par habitant s'élevaient en 2025 à 15,80 € HT (contre 14,80 € en 2024, soit une augmentation de 6,8 %), ce qui a représenté une dépense TTC annuelle de 1 382 127 € en 2025 (soit 112 629 € de plus qu'en 2024, + 9 %). Il s'agit d'une part fixe, indépendante de la quantité de déchets réellement produite par nos habitants.

Par ailleurs, le coût de prise en charge des ordures ménagères résiduelles (OMR) était de 168,99 € HT/tonne en 2025 (contre 153,47 € en 2024). Ce coût à la tonne est composé du coût de traitement et du montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes due pour les déchets enfouis (refus d'OVADE) :

- Rapporté à la tonne d'OMR entrant sur le site d'OVADE, la TGAP représente 35,58 € HT la tonne entrante en 2025 (contre 31,08 € en 2024)
- Le traitement seul est passé de 122,39 € HT à 133,41 € HT par tonne (soit + 9 %).

Le Conseil communautaire :

- ✓ PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité d'ORGANOM pour 2025.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 09 OCT. 2026
Publiée le 09 OCT. 2026*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



20

RAPPORT ANNUEL

Rapport d'activités et
rapport sur le prix et la qualité
de la gestion des déchets

25

RAPPORT ANNUEL 2025

03 | Édito

04 | Partie 1

Organom, un syndicat ancré au cœur de l'Ain

15 | Partie 2

Les installations du syndicat

22 | Partie 3

Le suivi et la sécurité environnementale

26 | Partie 4

Le suivi des projets

Ce rapport est établi d'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224- 1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Il est consultable sur le site internet du syndicat www.organom.fr ou en flashant le code :



Directeur de la publication : Bernard PERRET

Conception, rédaction et réalisation : service communication / **Crédits photos :** Organom, Daniel Gillet, Perrine Gilbert, Paprec Energies / **Impression :** Imprimerie Moderne / Juillet 2026.





L'histoire de la Tienne : une transformation progressive et ambitieuse

130 000 tonnes en 2009, 100 000 tonnes en 2011, 60 000 depuis 2016 : malgré leur baisse ces chiffres témoignent de l'importance des volumes de déchets autorisés à être enfouis chaque année sur le site de la Tienne.

Un site qui, grâce à des choix stratégiques et responsables, a engagé une profonde mutation de ses installations.

Une première étape a été franchie en 2012 avec le captage du biogaz issu de la dégradation des déchets dans les casiers, permettant la production de 8 GWh d'électricité par an.

Puis en 2016, la mise en service de l'usine Ovade a marqué un nouveau tournant. Chaque année, ce sont 10 GWh d'électricité et 12 000 tonnes en moyenne de compost qui sont produits à partir des ordures ménagères résiduelles. **Depuis 10 ans, ce sont près de 300 000 tonnes qui ont été détournées de l'enfouissement et valorisées.**

Avec la mise en service de la chaufferie, unité complémentaire d'Ovade, une nouvelle étape est en passe d'être franchie. À terme, la valorisation des ordures ménagères résiduelles sera pleinement assurée sur notre territoire, de manière autonome et responsable.

À partir de 2029 et suite à notre futur arrêté préfectoral, les tonnages autorisés à être enfouis devraient, pour la première fois, passer sous le seuil des 30 000 tonnes annuelles.

La production atteindra 38 GWh d'électricité et 45 GWh de chaleur, **consacrant la transformation de La Tienne en un véritable pôle de valorisation énergétique et organique des déchets.**

Cette transformation repose sur l'engagement des délégués, des équipes et sur leur capacité à accompagner des exigences techniques, réglementaires et environnementales toujours plus fortes.

L'année 2025 s'inscrit dans cette dynamique. Elle aura été marquée par des réalisations d'envergure et des projets structurants au service de notre mission de service public. Ce rapport en retrace les principaux temps forts et témoigne du travail accompli collectivement.

Je tiens d'ailleurs à saluer et à remercier Yves Cristin, qui a présidé le syndicat pendant douze ans. Par son engagement constant, il a largement contribué au développement du pôle et a joué un rôle important dans sa transition énergétique.

Les défis restent nombreux, mais les résultats obtenus, l'investissement des équipes et les projets engagés nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance et détermination au service des habitants et du territoire.

Bernard PERRET
Président d'ORGANOM

PARTIE 1

ORGANOM, UN SYNDICAT ANCRÉ AU CŒUR DE L'AIN

- 1/ ORGANOM, AU SERVICE DE SON TERRITOIRE
- 2/ PRÉVENTION ET COMMUNICATION
- 3/ INDICATEURS FINANCIERS

1/ ORGANOM

un syndicat au service de son territoire

1.1 / Une présence forte sur le département de l'Ain

Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés a été créé en 2002.

En 2025, il est composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et 351 362 habitants (population totale au 1^{er} janvier 2025).

Le syndicat traite 51% des ordures ménagères résiduelles des habitants du département de l'Ain.

-  **9 EPCI MEMBRES**
-  **351 362 HABITANTS**
-  **193 COMMUNES**
-  **1 SITE DE TRAITEMENT ET D'ENFOUISSEMENT EN EXPLOITATION - LA TIENNE**
-  **1 SITE D'ENFOUISSEMENT FERMÉ ET SOUS CONTRÔLE - LE SITE DE VAUX**
-  **4 QUAIS DE TRANSFERT**

LA CARTE DU TERRITOIRE



■ Limite administrative du territoire d'Organom

■ Limite administrative des collectivités adhérant à d'autres syndicats

Une mission de service public : le traitement des déchets

Le syndicat a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Pour conduire au mieux cette mission, il dispose d'équipements performants situés au cœur du territoire de ses collectivités de manière à limiter le transport routier :

> **le pôle de la Tienne**, d'une superficie totale de 84 hectares, relève du régime d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il est ouvert depuis 1984.

> **4 quais de transfert** : Vaux, La Boisse, Sainte Julie et Saint Étienne sur Chalaronne.

1.2 / La démocratie syndicale

> Le comité syndical en 2025

Il est composé de 37 délégués titulaires et de 37 suppléants,
issus des 9 EPCI membres.

EPCI	TITULAIRE	SUPPLÉANT
	Guy ANTOINET Patrick BAVOUX Bernard BIENVENU Jonathan GINDRE Patrick BOUVARD Yves CRISTIN Jean-Luc EMIN Mireille MORNAY Thierry PALLEGIOIX Bernard PERRET Benjamin RAQUIN Jean-Luc ROUX Jean-Marc THEVENET	Baptiste DAJJAT Michel FONTAINE Isabelle FRANCK Jean-François DEBAT Jacques SALLET Marc BAVOUX Christelle BERARDAN Alexa CORTINOVIS Emmanuelle MERLE Serge GUERIN Patrick LEVET Jordan GIRERD
	Gilbert BOUCHON, <i>jusqu'au 2/10/25</i> Hélène BROUSSE, <i>jusqu'au 2/10/25</i> Bernard GUERS Elisabeth LAROCHE Vincent MANCUSO Daniel MARTIN, <i>depuis le 20/02/25</i> André MOINGEON Pascal PAIN, <i>depuis le 2/10/25</i> Jean-Marc RIGAUD, <i>depuis le 2/10/25</i> Frédéric TOSEL	Thérèse SIBERT Laurent REYMOND-BABOLAT, <i>depuis le 2/10/25</i> Christian LIMOUSIN Françoise VEYSSET-RABILLOU, <i>depuis le 20/02/25</i> Jean PEYSSON Béatrice DALMAZ Frédéric BARDOT Patrick MILLET, <i>depuis le 2/10/25</i>
	Gérard BRANCHY Audrey CHEVALIER Isabelle DUBOIS, <i>depuis le 13/03/25</i> Jean-François JANNET, <i>jusqu'au 13/03/25</i> Christophe MONIER, <i>depuis le 13/03/25</i> Sonia PERI, <i>jusqu'au 13/03/25</i>	Martine MOREL-PIRON Sonia PERI, <i>depuis le 13/03/25</i> Jean-Paul COURRIER, <i>depuis le 13/03/25</i> Philippe PAILLASSON
	Alain AUBOEUF	Laurent COMTET
	Josiane BOUVIER Claude CHARTON Christine FRANCOIS	Elodie BRELOT Jean-Luc DESVIGNES
	Jean-Philippe FAVROT Philippe BELAIR Andrée RACCURT	Patrick BOUVIER Laurent SOILEUX Nadine CHAMARD-COQUAZ
	Jean-Jacques BESSON Philippe PLENARD	Daniel GRAS Emily UNIA
	Frédéric MONGHAL Antoine BAUTAIN	Jean-Michel BOULME Alain SICARD
	Guy DUPUIT	Jacques PALLOT

5

comités syndicaux

54

délibérations

Ses compétences :

Le comité syndical élit le Président et les Vice-Présidents.
Il délibère notamment sur toutes les décisions budgétaires,
les compétences et le périmètre du syndicat, le tableau des
emplois....

> Le bureau

Il réunit le Président et 8 Vice-Présidents élus
parmi les membres du comité syndical.



Yves Cristin

Président

Maire de Lent

Grand Bourg Agglomération



André MOINGEON

1^{er} Vice-Président
délégué à l'usine OVADE

Communauté de communes
de la Plaine de l'Ain



Bernard PERRET

2^e Vice-Président
délégué aux finances

Grand Bourg Agglomération



Gérard BRANCHY

3^e Vice-Président
délégué à l'animation des territoires

Communauté de communes
La Dombes



Jean-Luc ROUX

4^e Vice-Président
délégué à l'environnement et aux sites

Grand Bourg Agglomération



Andrée RACCURT

5^e Vice-Présidente
déléguée aux projets

Communauté de communes la
Cotière Montluel 3CM



Josiane BOUVIER

6^e Vice-Présidente
déléguée à la communication

Communauté de communes
Miribel Plateau



Audrey CHEVALIER

7^e Vice-Présidente
*déléguée à la prévention et à la
réduction des déchets*

Communauté de communes
La Dombes



Hélène BROUSSE

8^e Vice-Présidente
*déléguée aux marchés et aux affaires
administratives*

Communauté de commune
de la Plaine de l'Ain
Fin de son mandat le 2 octobre 2025

10

bureaux

Ses compétences :

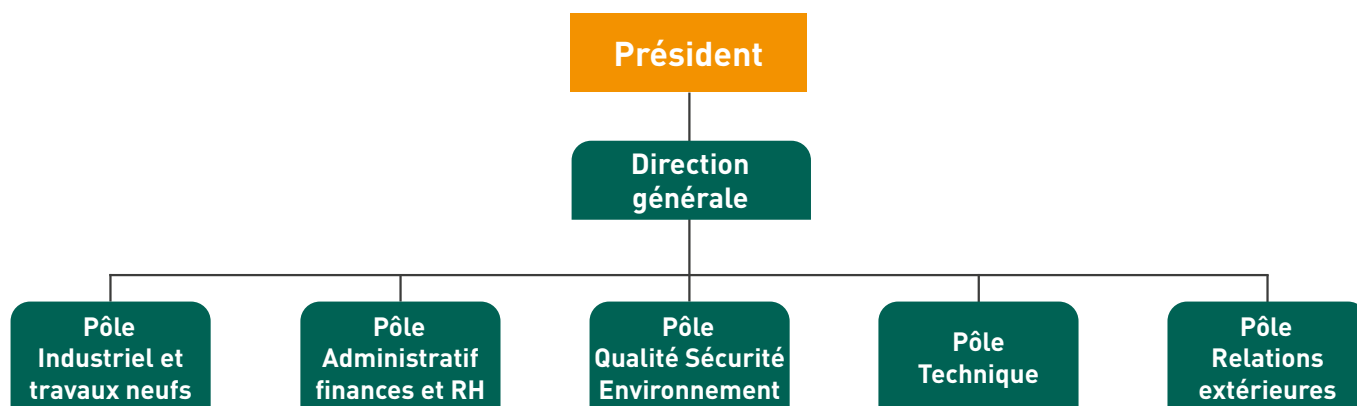
Le bureau examine les dossiers avant leur présentation en comité.
Sans pouvoir décisionnel, il émet un avis sur les questions concernant le
fonctionnement courant du syndicat.

1.3 / Une organisation administrative et technique stable

5 pôles de compétences

L'organisation s'articule autour de pôles de compétences permettant de répondre à l'ensemble des attributions et missions du syndicat.

Pôle
administratif
finances et RH

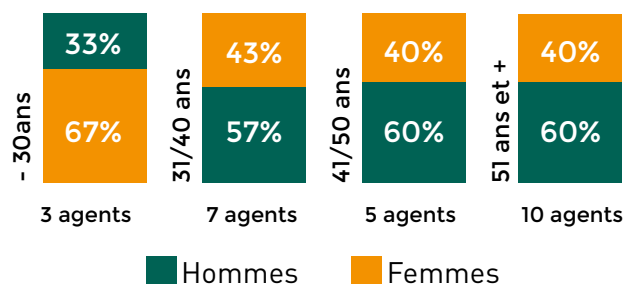


Effectif au 31 décembre 2025



25 agents

Pyramide des âges



Caractéristiques des agents

- Répartition par sexe

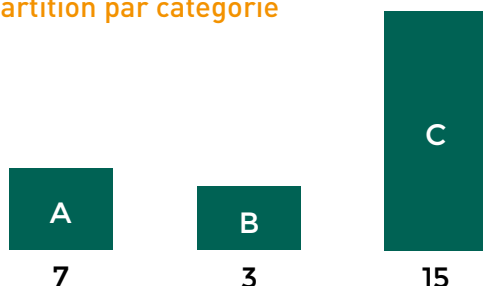


14
hommes



11
femmes

- Répartition par catégorie



- Répartition par filière et par statut

Filières	Titulaires	Contractuels
Administrative	7	0
Technique	10	8
Total	17	8

Chiffres complémentaires

1906
courriers
reçus

1205
appels téléphoniques
réceptionnés



AGENTS D'ACCUEIL
Deux agents accueillent les apporteurs, du lundi au vendredi de 7h15 à 16h et le samedi de 7h15 à 11h.

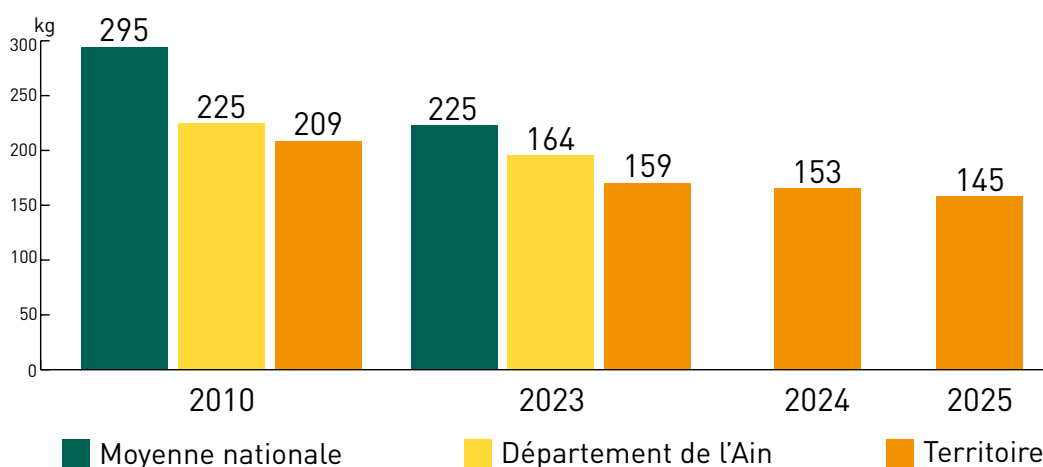
2/ PRÉVENTION ET COMMUNICATION

limiter nos déchets : un enjeu collectif

Réduire les déchets à la source est un enjeu majeur pour préserver nos ressources. Chaque année, le syndicat encourage la prévention, sensibilise les citoyens et accompagne les acteurs du territoire vers des pratiques plus durables.

2.1 / Une baisse régulière des quantités produites

Évolution des quantités d'OMR produites par an et par habitant (en kg)



- 8kg
d'OMR produits
par habitant entre 2024
et 2025

- 64kg
d'OMR produits
par habitant et par an
entre 2010 et 2025

2.2 / Communiquer largement

Le Fil Info Riverains

Crée en 2022, le Fil Infos Riverains continu d'être distribué dans les boîtes aux lettres de plus de 400 foyers autour du site. Condensé de l'actualité, il informe notamment sur les travaux en cours et les actions déployées afin de limiter les nuisances. Trois numéros ont été distribués en 2025.

Réunions de l'Observatoire de suivi du site

Cette instance d'informations et d'échanges, ouverte à tous, se réunit deux fois par an. L'actualité du syndicat y est détaillée mais aussi l'avancement des projets comme celui de la chaufferie ou du projet de territoire. Une dizaine de personnes environ est présente à chaque réunion.

Une visite complète des installations

La visite du pôle de la Tienne ne laisse personne indifférent ! Pendant deux heures, les visiteurs découvrent concrètement comment sont traitées leurs ordures ménagères et comprennent ainsi mieux les enjeux du recyclage et de la réduction des déchets.

Les visites se déroulent en trois temps :

- en salle, avec un temps de présentation ;
- dans l'usine Ovade, pour comprendre la valorisation organique et énergétique des ordures ménagères ;
- sur l'installation de stockage de déchets (ISDnD), avec la découverte d'un casier en cours d'exploitation.



2110
visiteurs

Envie de visiter le site ?
flashez le code :



3/ INDICATEURS FINANCIERS

une gestion financière transparente

3.1 / Tarifs 2025

La contribution des EPCI membres

15,8 € HT
par habitant

133,41 € HT
par tonne d'OMR apportée*

* à ce tarif est ajouté la TGAP
(65€ la tonne) sur la part enfouie

Tarif des autres déchets accueillis

135,03 € HT
DAE/Encombrants*

* à ce tarif est ajouté la TGAP



Les autres tarifs

(non soumis à la TGAP)

Déchets inertes : 7,09€ ht / tonne

Plâtre : 197,16€ ht / tonne

Amiante liée : 245,35€ ht / tonne

Déchets verts : 33,45€ ht / tonne

Pour retrouver les tarifs 2026,
flashez le code :



3.2 / Compte financier unique 2025

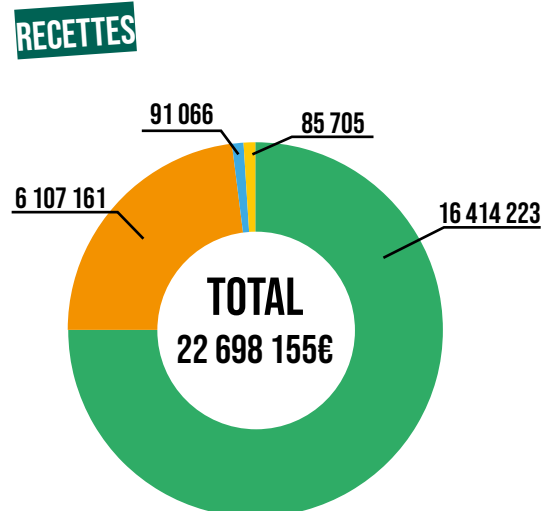
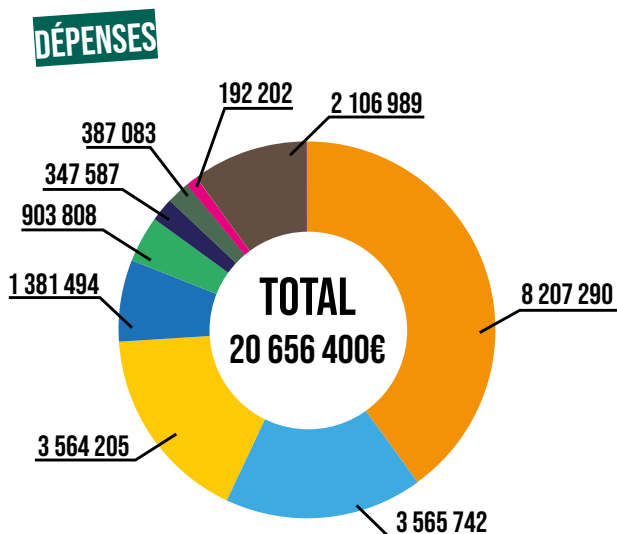
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	20 656 400,71€	Dépenses (a)	11 155 806,25€
Recettes (b)	22 698 155,42€	Recettes (b)	6 913 411,50€
Excédent fonctionnement 2024 reporté (c)	8 182 662,66€	Déficit d'investissement 2024 reporté (c)	- 577 980,31€
Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	10 224 417,37€	Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	- 4 820 375,06€

5 404 042,31€

Résultats de clôture
(Fonctionnement + Investissement
y compris les résultats antérieurs cumulés)

3.3 / Un budget maîtrisé

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Prestations diverses (Ovade, locations, maintenance, transports...)

Opérations d'ordre

Taxes

Charges de personnel

Charges financières

Services extérieurs

Achats divers (eau, énergie, carburant, fournitures...)

Autres charges de gestion courante

Divers

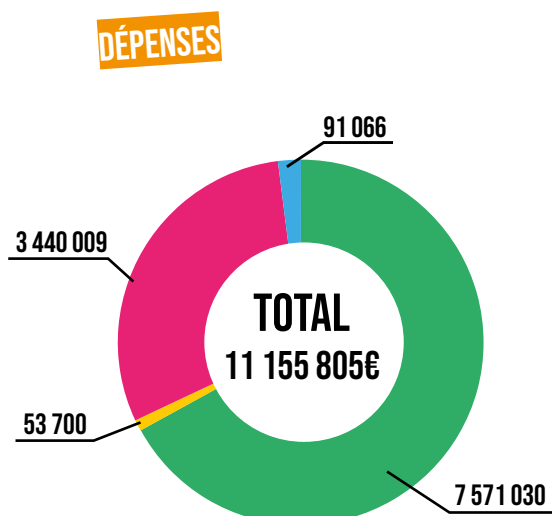
Produits courants

Opérations d'ordre

Subventions et participations

Divers

SECTION D'INVESTISSEMENT

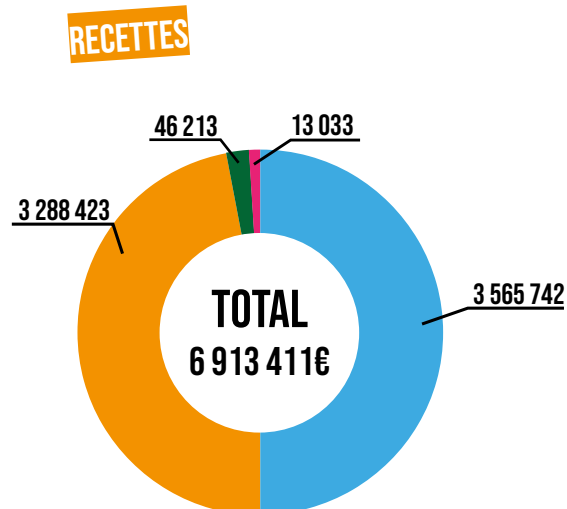


Remboursement de la dette

Dépenses d'équipement

Opérations d'ordre

Participations



Opérations d'ordre

Subventions d'investissement

Installations matérielles et outillages

Dotations, fonds divers et réserves

3.4 / Principales prestations rémunérées à des entreprises en 2025

Activité	Montant HT
Exploitation de l'usine Ovade	6 361 725€
Transports des quais de transfert à La Tienne	356 622€
Couvertures hebdomadaires	103 236€
Reprise des déchets amiantés dans les inertes	96 811€
Entretien des réseaux hydrauliques et ouvrages associés	83 008€
Analyses environnementales	72 722€
Transports et valorisation du plâtre et PVC	72 414€
Maintenance et exploitation des équipements hydrauliques	57 004€
Reprise des réseaux biogaz	25 120€
TOTAL	7 228 662€

55
marchés ou accords-
cadres en cours fin 2025

12
marchés
passés

31 360^h
réalisées par des
prestataires extérieurs
soit l'équivalent de
20
personnes à temps
plein
(+ 23 salariés
Paprec Énergies)

172
entreprises
ont travaillé pour
le syndicat
dont
79
dans l'usine Ovade
pour l'entretien

3.5 / Principaux marchés en cours en 2025 (montant HT)

Entreprises	Type de prestations	Type de contrat et montant
POISSON	Compacteur et maintenance full service (LLD)	Marché fournitures et services sur 5 ans pour 726 000€
SAS PREMYS	Gestion des déchets non-conformes amiantés	Accord-cadre 1 an min. 20 000€ max. 150 000€ reconductible 3 fois
TPS OURRY	Transport quai Sainte Julie	Accord-cadre sur 1 an, max. 16 000 T, reconductible 3 fois
TPS MAUFFREY	Transport quai La Boisse	Accord-cadre sur 1 an, max. 10 000T, reconductible 3 fois
TPS MAUFFREY	Transport quai de Vaux	Accord-cadre sur 1 an, max. 6 000 T, reconductible 3 fois
NORMEC ABIOLAB	Prélèvements et analyses des effluents aqueux	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min. 200 000€ max. 1 000 000€ sur la durée totale
MULTI-ATTRIBUTAIRES	Fourniture de GNR	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min. 40 000€ max. 500 000€ sur la durée totale
ROGER MARTIN SA	Couvertures intermédiaires	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min 40 000€ max 600 000€ sur la durée totale
ROGER MARTIN SA	Création/démantèlement quais et plateforme maintenance du compacteur	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois max. 600 000€ sur la durée totale
LES	Pose de réseaux biogaz	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois min. 400 000€ max. 1 500 000€ sur la durée totale
BIAJOUX ASSAINISSEMENT	Entretien réseaux humides et ouvrages associés	Accord-cadre sur 1 an, max. 600 000€ sur la durée totale - reconductible 2 fois
Group. ANTEAGROUP/IRH Ingénieur Conseil/OPTICM/Architecte JLUCAS	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux divers sur le site de La Tienne	Marché de maîtrise d'œuvre sur 5 ans pour 858 830€
Groupe BRUNET TP	Travaux - lot 1 Terrassement, génie civil, réseau EP	Marché de travaux - 892 947,95€
01 POMPAGE	Maintenance et exploitation des équipements hydrauliques	Accord-cadre sur 2 ans reconductible une fois 2 ans - Min. 220 000€ max. 750 000€ sur la durée totale.
GROUPEMENT PAPREC ENERGIES CENTRE EST/SCHATZLE WEITLING	Marché Global de Performance (Ovade et Chaufferie)	Investissement Ovade : 8 525 800€ Investissement chaufferie : 61 295 600€ Exploitation : 89 490 095€
Groupe NEODYME - ECOGEOS	AMO - élaboration avant-projet et dossiers administratifs du projet d'extension des activités de stockage de La Tienne	Marché d'études pour 378 642€ HT (Tranche ferme + tranches optionnelles)
EGC GALOPIN	Travaux - lot 2 Fourniture et pose de géotextiles	Marché de travaux - 225 161,06€ HT

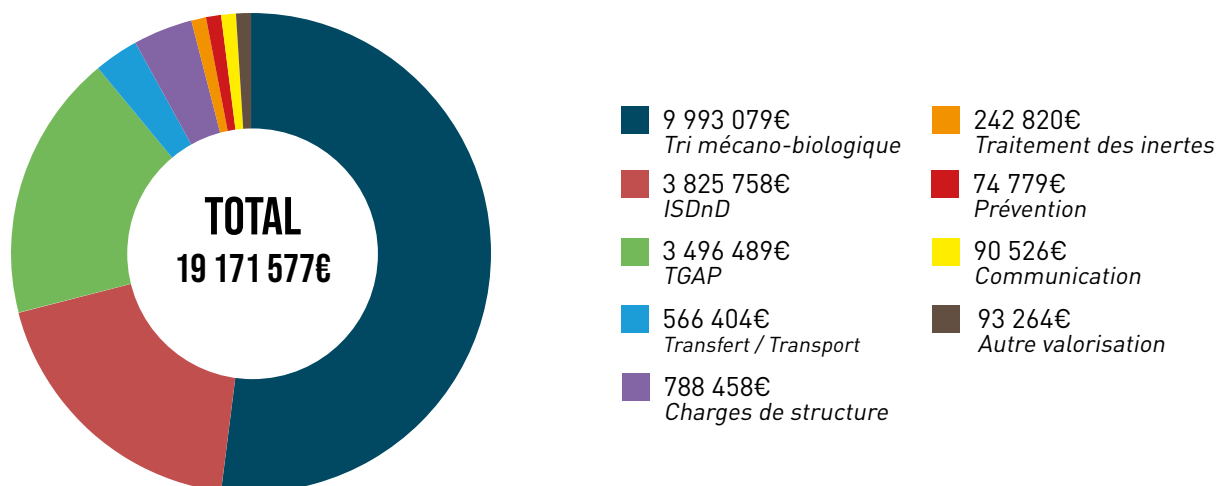
Ce tableau récapitule les principales entreprises sous marché au 31 décembre 2025.
Pour consulter la liste complète, flashez le code :



3.6 / L'approche Compta-Coût (Ademe)

Pour déterminer les coûts complets et aidés du service de traitement des déchets Organom s'appuie sur l'approche Compta-coût proposée par l'Ademe adaptée à son organisation et ses compétences.

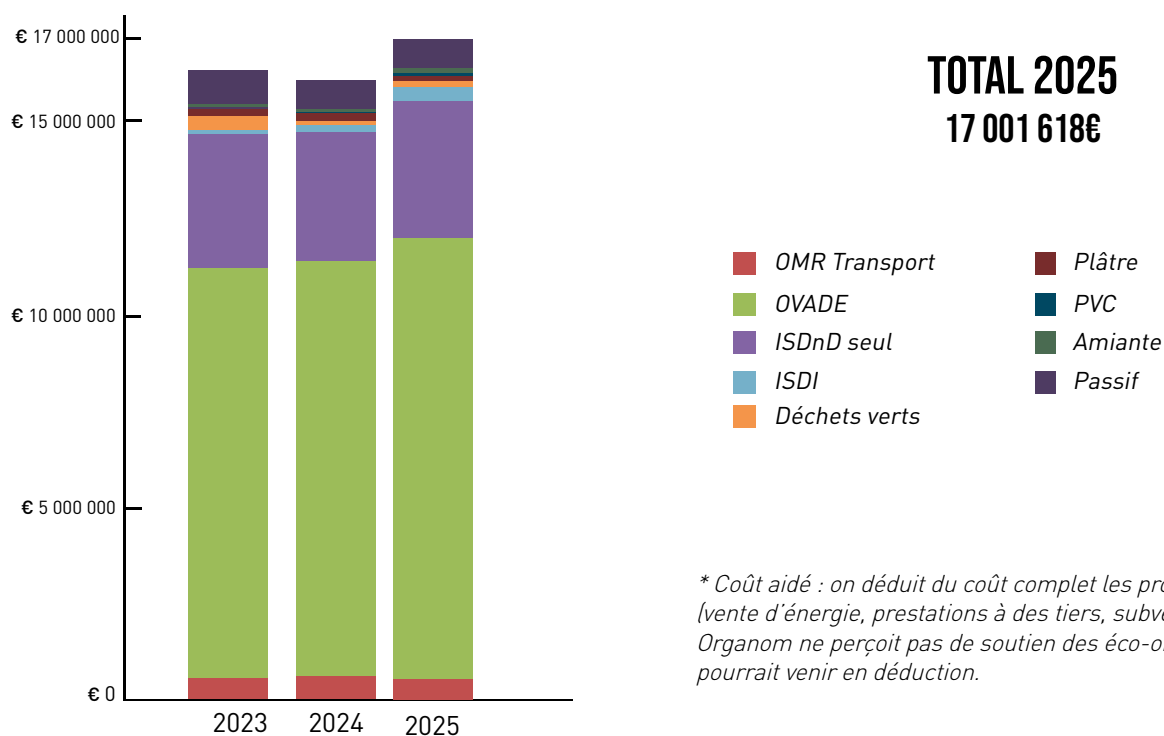
Coût complet*



* Coût complet : Le coût complet comprend l'ensemble des charges de la collectivité (charges de structure, de prévention, de communication, de transport, de traitement,...). Ce coût est différent des dépenses de fonctionnement du CA 2025 compte-tenu du traitement différencié des atténuations de charges et des amortissements extra-comptables.

Coût aidé pour le traitement des déchets*

(principaux pourcentages)

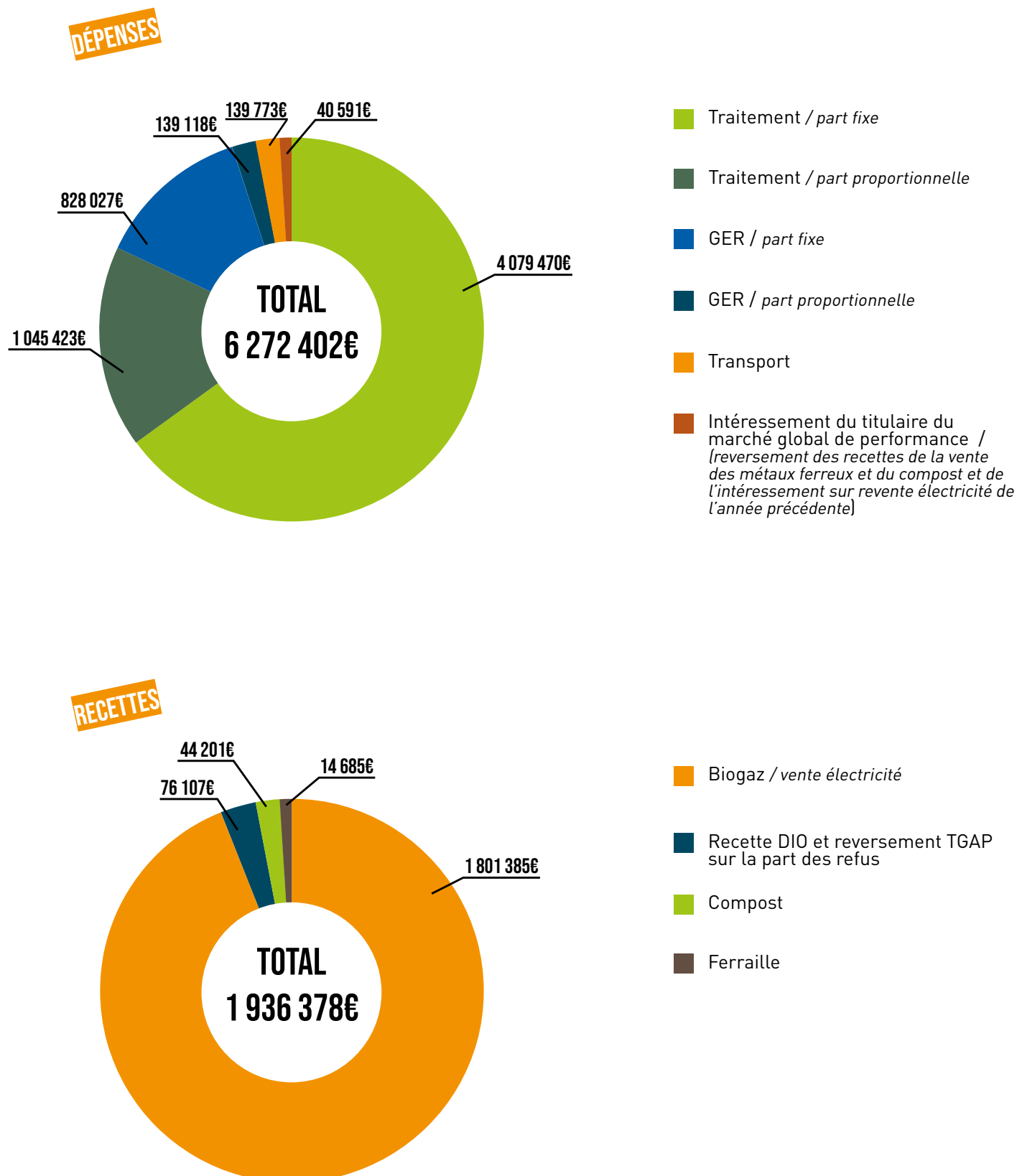


* Coût aidé : on déduit du coût complet les produits industriels (vente d'énergie, prestations à des tiers, subvention). Organom ne perçoit pas de soutien des éco-organismes qui pourrait venir en déduction.

3.7 / Le budget de l'usine Ovade

Une lecture détaillée du budget d'Ovade permet de comprendre la répartition des dépenses et les principaux postes de coûts mais aussi d'identifier les recettes.

Depuis le 1^{er} août 2024, un nouveau contrat d'exploitation est entré en vigueur.



PARTIE 2

LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT

- 1/ BILAN DES INSTALLATIONS
- 2/ LA VALORISATION DES DÉCHETS

1/ BILAN DES INSTALLATIONS

des infrastructures multiples

Les installations se répartissent sur l'ensemble du département de l'Ain. Au delà du pôle principal de La Tienne dont l'exploitation est assurée par les agents du pôle technique, le syndicat dispose de 4 quais de transfert.

1.1 / Le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne

> Les différents espaces



1

Une usine de tri-méthanisation-compostage, OVADE, dont l'exploitation est confiée à Paprec Energies

Capacité annuelle autorisée à entrer dans l'usine :
66 000 t. de déchets
8 000 t. de déchets verts

2

Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) exploitée en régie

Capacité annuelle autorisée :
60 000 t. de déchets

3

Un casier d'amiante liée, exploité en régie

Capacité annuelle autorisée :
500 t. d'amiante

4

Une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), exploitée en régie

Capacité annuelle autorisée :
11 700 t.

5

Deux bassins de récupération de lixiviats en amont de la lagune

Capacité :
10 000m³

6

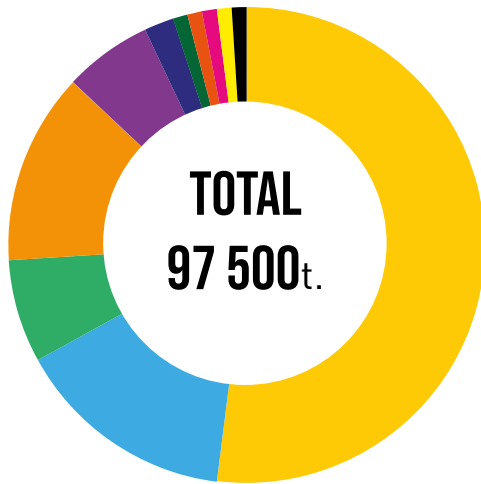
La lagune,
3 bassins récupérant l'ensemble des effluents (envoyés ensuite à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse)

Capacité :
5 000m³

7

Casiers fermés
période 1984-2014

> Les tonnages par type de déchets entrants sur le site

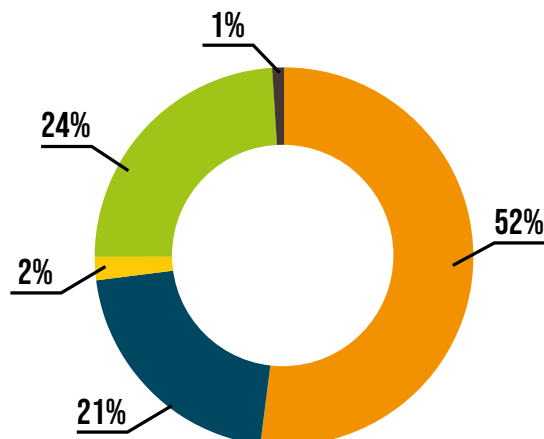


51 527 tonnes <i>Ordures Ménagères Résiduelles</i>	885 tonnes <i>DIO</i>
14 821 tonnes <i>Refus de tri (centres de tri privés)</i>	1 233 tonnes <i>OMR assimilées</i>
7 333 tonnes <i>Déchets verts</i>	165 tonnes <i>Plâtre</i>
12 614 tonnes <i>Déchets inertes dont 76t. évacuées car contenant de l'amiante</i>	364 tonnes <i>Amiante</i>
5 866 tonnes <i>Encombrants</i>	512 tonnes <i>FFOM (fraction fermenticible des ordures ménagères)</i>
2 180 tonnes <i>DAE</i>	

> Les filières de traitement selon la typologie des déchets

	Usine Ovade	ISDnD	ISDI	Amiante
OMR	✓	✓		
Encombrants		✓		
Déchets verts	✓			
DAE		✓		
Inertes		✓	✓	
Refus de tri issus des centres de tri privés		✓		
OMR assimilées	✓	✓		
DIO	✓			
Amiante				✓

> Les apporteurs (en % des tonnages apportés)



Membres du syndicat - OMR
Membres du syndicat - déchetteries (encombrants, plâtre, pvc, inertes et amiante)
Autres collectivités
Professionnels
Particuliers - amiante

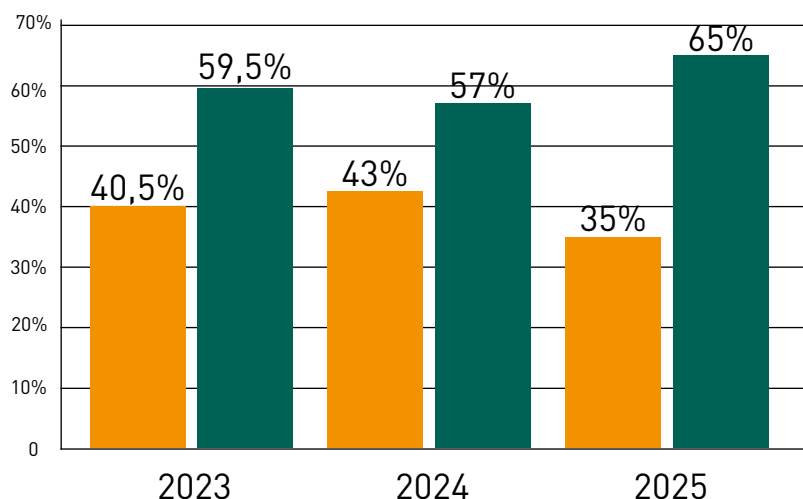
*Vous êtes une collectivité ou un
professionnel et vous souhaitez apporter
vos déchets sur le site ? Flashez le code :*



> Les installations de stockage et les plateformes

Type de déchet	2023	2024	2025
Ordures ménagères (lors des détournements maintenance Ovade)	3 106	4 837	4 331
Refus de l'unité OVADE	26 237	27 220	25 003
Déchets d'activité économique (DAE)	1 826	2 703	2 179
Refus de tri issus des centres de tri privés	15 861	13 785	14 821
Encombrants (déchetteries)	6 811	5 877	5 866
Sous total ISDnD hors matériaux de couverture	55 253	54 492	52 200
Déchets inertes (déblais et gravats - stockés en vue d'une utilisation en matériau de couverture)	4 345	9 320	1 783
Sous total ISDnD	59 598	63 812	53 984
Déchets inertes (déblais et gravats) - Casier ISDI	5 604	2 652	10 755
Amiante - Casier amiante	357	336	364
TOTAL stockage La Tienne	65 559	66 800	65 103

> Part valorisée et part enfouie (sur l'ensemble des déchets accueillis)



- Part valorisée (valorisation organique et matière)
- Part enfouie

En 2025, des travaux ont eu lieu sur la plateforme du hangar, ne permettant plus la valorisation des déchets inertes qui ont donc été stockés à l'ISDI, ce qui a diminué la baisse de valorisation matière (utilisation inertes en couverture). Par ailleurs, la reprise du plâtre par les éco-organisme, activité qui permettait de le valoriser s'est arrêtée.



LE CASIER C6

D'une superficie de 17 500m², il est composé de 5 alvéoles. Sa construction a coûté 2 050 000€. Son exploitation a débuté en juin 2025.

> La gestion des eaux

Six grandes typologies d'eau sont présentes sur le site :

1/ Les effluents : les lixiviats (eaux qui passent dans les casiers), les eaux de ruissellement (voirie), l'eau usée et les eaux sanitaires

2/ L'eau pluviale

3/ Le bief de Tharlet

4/ Les eaux souterraines

5/ Le cours d'eau le Jugnon

6/ Les eaux de l'usine Ovade

97 996 m³

d'effluents produits par
le site de stockage et
envoyés à la station
d'épuration

15 713 m³

d'eau potable utilisés
par l'usine Ovade

1 126 mm

de pluie tombés
en 2025

2 000 m³

concentrats valorisés



LES DEUX BASSINS DE COLLECTE

D'une capacité de 10 000m³, ces bassins réceptionnent les lixiviats produits par les casiers avant leur envoi à la lagune et à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse

*Vous souhaitez en savoir plus?
Flashez le code :*



1.2 / Quatre quais de transferts

Optimisation du transport

Les ordures ménagères résiduelles de cinq collectivités membres transitent par des quais de transfert avant d'arriver à l'usine Ovade : quai de Vaux, quai de La Boisse, quai de Sainte Julie et depuis septembre 2023, quai de Saint Étienne sur Chalaronne.

Ces ruptures de charges permettent d'optimiser le transport et de diminuer le nombre de camions sur les routes. En moyenne, entre 4 et 10 rotations sont effectuées chaque semaine en fonction des quais.

En 2025, le coût de gestion des quais additionné à celui du transport (transport des OMR des quais de transfert au site de La Tienne) a représenté un budget de 583 077€.

Ce coût est mutualisé entre les collectivités membres du syndicat.

Quai de transfert	Territoires concernés	Tonnages 2025
Vaux (gestion Organom)	CC de La Dombes	3 648
La Boisse (gestion Organom)	CC de Miribel et du Plateau CC de la Côtière à Montluel	8 700
Sainte-Julie (gestion externe)	CC de la Plaine de l'Ain	12 572
Saint Etienne sur Chalaronne (gestion externe) depuis 25/08/23	CC de la Veyle	679
Total		26 180

2/ LA VALORISATION DES DÉCHETS

transformer tout ce qui peut l'être

Pôle
industriel et
travaux neufs

Le Pôle dispose de deux unités de production énergétique alimentées par du biogaz issu de la méthanisation des déchets. Ce biogaz provient soit de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD), soit de l'usine Ovade grâce à la méthanisation des déchets. C'est une source d'énergie, valorisée à plus de 94%. D'autres matières sont également triées et valorisées.

2.1 / La valorisation énergétique

> Issu du biogaz collecté dans l'ISDnD



LES DEUX MOTEURS DE VALORISATION

D'une puissance de 800 et 400KW, ils traitent en moyenne 14 500m³ par jour. En cas de surproduction ou de maintenance, une torchère prend le relais.

5 437 735 Nm³
volume de gaz
capté dans les casiers

92%
du biogaz est
transformé
par les moteurs

7 930 MWh
d'électricité produit

40.7%
taux de méthane moyen

> Issu de l'usine Ovade

4 963 133 Nm³
de biogaz produit par le
méthaniseur

96%
du biogaz est
transformé
par les moteurs

9 570 MWh
d'électricité produit
par les moteurs

56%
taux de méthane moyen
dans le biogaz d'Ovade



LES INSTALLATION DE VALORISATION D'OVADE

A gauche, le digesteur dans lequel le biogaz représente 5% du volume. Au-dessus, l'un des deux moteurs de valorisation qui transforme en électricité le biogaz produit par le digesteur.

EN 2025, LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÔLE DE LA TIENNE C'EST :

17 500 MWh
d'électricité produit

soit les besoins annuels d'environ
2 500 FOYERS de 4 personnes
(hors chauffage)

1 813 385 €
perçus par la vente d'électricité

2 239 MWh
thermique issus
de la cogénération

2.2 / La valorisation organique

Ovade, unité de tri mécano-biologique/méthanisation/compostage, **valorise la matière organique présente dans les ordures ménagères**. Après un processus de tri et de méthanisation, la matière organique méthanisée (le digestat) à laquelle on ajoute des déchets verts est transformée en compost. Il est ensuite vendu aux agriculteurs.



En 2025, 165 Nm³ de biogaz par tonne de FFOM entrant dans le digesteur ont été produits et la quantité moyenne d'électricité valorisée à partir de ce biogaz était de 186 kWh par tonne d'OMR traitées, conformément au contrat.

Pour découvrir le processus détaillé,
flashez le code :



2.3 / La valorisation matière

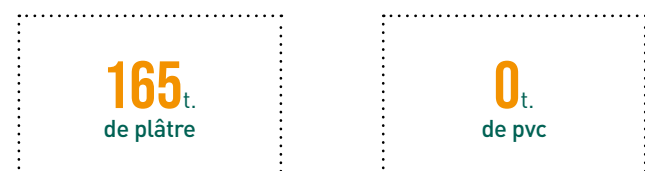
> La ferraille extraite de l'usine Ovade



> Les déchets inertes réutilisés en matériau de couverture



> Le plâtre et le PVC



Suite au déploiement de la REP PMCB ces deux flux sont repris progressivement par les éco-organismes agréés et ne sont plus réceptionnés depuis décembre 2025.

PARTIE 3

LE SUIVI ET LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

- 1/ QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT
- 2/ LES MESURES COMPENSATOIRES



La norme ISO 14001 est une norme reconnue au niveau international qui repose sur la mise en place d'un système de management environnemental (SME). Cet outil de gestion permet d'identifier les impacts d'un site sur l'environnement, de les mesurer et de les réduire en déployant des plans d'actions spécifiques.

1.1/ Nouvel audit externe favorable

Un an après l'audit de certification obtenu en juin 2024, un audit de suivi s'est déroulé le 2 juin 2025. L'auditeur a évalué le système de management environnemental à la lumière des exigences de la norme, complété par une visite terrain. Cet audit a également été l'occasion d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

Résultats de l'audit :

- > Levée de la non-conformité relevée en 2024 (relative à l'évaluation des textes réglementaires)
- > Aucune non-conformité majeure
- > Aucune non-conformité mineure
- > 5 points de vigilance
- > 1 opportunité d'amélioration
- > 5 points forts

Ces résultats positifs viennent récompenser les efforts constants de l'ensemble des équipes en matière de management environnemental.

Cette reconnaissance confirme également que l'engagement du syndicat reste fort et cohérent avec les exigences de la norme ISO 14 001.



1.2/ Des capteurs pour mieux identifier les sources d'odeurs

Début janvier quatre capteurs de gaz ainsi qu'une station météorologique ont été installés sur le site. Ces équipements permettent une analyse en continu des données et la détection de deux gaz caractéristiques des nuisances olfactives : le sulfure d'hydrogène (H₂S) et l'ammoniac (NH₃).

L'objectif de cette démarche est triple :

- mieux identifier l'origine des odeurs
- croiser les données olfactives avec les conditions météorologiques (direction et force du vent, pression atmosphérique, humidité, etc.)
- comparer les ressentis des riverains aux concentrations mesurées.

De leur côté, les riverains peuvent utiliser la plateforme Signal'Air disponible via un téléphone ou un ordinateur. 57 signalements ont été réceptionnés en 2025.

Pour la gestion de la plateforme, Organom s'est associé à ATMO Auvergne Rhône-Alpes qui est une association publique reconnue dans le domaine de l'analyse de l'air.



UN DES 4 CAPTEURS DU SITE

Les capteurs représentent un budget de 20 000€ d'investissement et de 6 000€ en fonctionnement.



Pour accéder à
l'application,
flashez le code :



2/ ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

objectifs : préserver de la biodiversité

En 2025, les actions ont principalement porté sur les mares et les boisements protégés à l'extérieur du site pour compenser les impacts de la dernière extension du Pôle de La Tienne.

2.1/ Un plan d'action débuté en 2011

Afin de répondre aux exigences définies dans l'arrêté préfectoral, le syndicat met en œuvre chaque année un ensemble d'actions visant à compenser ou à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche proactive de préservation de la biodiversité et de restauration des milieux naturels.

Afin de pouvoir financièrement réaliser ces mesures, 1 500 000€ ont été provisionnés en 2010.

Cette provision est diminuée au fur et à mesure des actions réalisées.

63 283 €,
dédiés aux mesures
compensatoires
en 2025

25
mesures inscrites dans
l'arrêté préfectoral

2.2/ Actions 2025

Parmi les nouvelles mesures mises en place, une attention particulière est portée à la faune locale, notamment aux espèces de reptiles présentes sur le Pôle avec la création de 10 hibernaculums.

Réalisés à partir de matériaux naturels tels que des pierres, des bois morts et des branchages, ils offrent un refuge thermique et une protection efficace contre les prédateurs et les intempéries pendant la période hivernale.

En complément, 3 mares ont également été aménagées sur le site de La Tienne. Ces zones humides jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre écologique local. Elles constituent des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces, notamment les amphibiens et certains reptiles aquatiques ou semi-aquatiques. En favorisant la reproduction, l'alimentation et l'abri de ces espèces, les mares contribuent de manière significative à la conservation de la biodiversité.

La création des hibernaculums et des mares a été supervisée par le bureau d'étude Biotope.



HIBERNACULUMS ET MARES
Ces différents habitats ont
été réalisés par les agents du site.



2.3 / 28 hectares de forêt sanctuarisés

Dans le cadre des 25 actions inscrites dans l'arrêté préfectoral figurent la préservation de milieux favorables à la faune et à la flore (mares, habitats pour les amphibiens, zones naturelles diversifiées).

À ce titre, 11,5 hectares du site ont été sanctuarisés dès 2011 et ne pourront jamais être exploités (en vert sur la carte ci-contre).

Alors même que le syndicat disposait des autorisations nécessaires pour déboiser, les délégués d'Organom ont fait le choix en juillet 2025 de préserver 17 hectares supplémentaires de forêt. Ces espaces ne seront donc jamais défrichés pour la création de nouveaux casiers d'enfouissement (en bleu sur la carte).

Ce choix politique repose sur plusieurs constats :

- l'enfouissement ne constitue plus une solution d'avenir : son coût ne cesse d'augmenter, tout comme son impact environnemental ;
- cette pratique est aujourd'hui de moins en moins acceptée, d'autant que des solutions de valorisation existent ;
- les zones concernées correspondent à des milieux humides, riches en espèces, qu'il est essentiel de préserver ;
- enfin, le projet de chaufferie permettra de réduire significativement les tonnages enfouis : les refus de tri, préparés en CSR, seront valorisés énergétiquement plutôt qu'enfouis.

La stratégie d'Organom repose sur un double impératif : maîtriser et réduire progressivement l'emprise foncière dédiée à l'enfouissement, tout en assurant une capacité de stockage adaptée aux besoins du territoire. Si les efforts de valorisation permettent de diminuer les volumes de déchets enfouis, une quantité importante de déchets ultimes demeure aujourd'hui non valorisable et doit continuer à être prise en charge dans des conditions maîtrisées et sécurisées.



2.4 / Des moutons au service de l'environnement

Au plus fort de la saison, **60 moutons** ont investi environ **6.6 hectares** du site afin d'entretenir les espaces verts. L'arrivée des moutons a aussi nécessité l'installation de 1,3 km de clôture, réalisée en interne par les agents d'exploitation.

Quels sont les avantages de l'éco-pâturage ?

- > **Respect de la biodiversité** : le pâturage doux favorise la diversité des plantes et des insectes ;
- > **Moins de bruit et de pollution** : baisse de l'utilisation de tondeuses bruyantes et les moteurs polluants ;
- > **Entretien naturel** : les moutons broutent l'herbe de façon régulière, même sur des terrains difficiles d'accès.
- > **Un geste pour l'environnement** : cette pratique réduit l'empreinte carbone de l'entretien des espaces verts.



PARTIE 4

LE SUIVI DES PROJETS

- 1/ LA MODERNISATION D'OVADE**
- 2/ L'UNITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE**
- 3/ LES TRAVAUX**
- 4/ LE PROJET DE TERRITOIRE**
- 5/ L'ADHÉSION DU SYNDICAT CROCU À ORGANOM**
- 6/ LA POURSUITE DE L'ENFOUISSEMENT**



1/ LA MODERNISATION DE L'USINE OVADE

augmenter les performances de tri

Après quasiment 10 années d'exploitation, une modernisation de l'usine Ovade était nécessaire afin de respecter les nouvelles réglementations. Cette modernisation s'inscrit également dans le cadre des objectifs généraux de valorisation matière, de valorisation énergétique et de réduction des quantités de déchets orientés vers les installations de stockage.

1.1 / Ovade reconnue unité de préparation CSR

Après plus de cinq mois d'instruction, le projet de modernisation a été validé à l'unanimité à l'été 2025 par le CODERST, une instance réunissant notamment les services de l'État, des collectivités territoriales, des associations environnementales, les chambres consulaires, ATMO Auvergne Rhône-Alpes...

L'usine Ovade est donc officiellement devenue une unité de préparation CSR (combustibles solides de

récupération), ouvrant la voie à la construction de la chaufferie.

Cette décision représente une étape majeure : elle confirme la solidité du dossier, la pertinence des choix techniques et l'engagement constant du syndicat en matière de sécurité, d'environnement et de performance industrielle.

1.2 / Quatre axes de travaux

Une année de travaux

Les travaux de modernisation s'articulent autour de quatre axes principaux.

- **automne 2025** : modifier les installations de tri afin de préparer des combustibles solides de récupération
- **hiver 2025** : améliorer le traitement de l'air des halls de process
- **printemps 2026** : mettre à niveau le système de sécurité incendie (mesures imposées par les compagnies d'assurance)
- **automne 2026** : améliorer la gestion des effluents afin de réduire la consommation d'eau potable

La préparation de CSR

L'objectif est préparer les CSR conformément à la réglementation et de trier et extraire les non ferreux (notamment l'aluminium, le cuivre et le zinc) pour une valorisation matière.

Ces modifications ont notamment porté sur l'ajout :

- d'un équipement, le courant de Foucault, pour capter les métaux non ferreux ;
- de nouveaux convoyeurs ;
- d'une trémie avec une balance intégrée
- d'un nouveau lieu de stockage couvert pour les métaux ferreux et non ferreux.

Le traitement de l'air des halls de process

Des équipements spécifiques ont été déployés sur plusieurs zones clés du site afin de renforcer la

ventilation pour garantir un renouvellement d'air plus efficace et améliorer les conditions de travail des équipes.

Les autres travaux se poursuivront en 2026.

500^{t.}
de métaux non ferreux
triés et valorisés,
au lieu d'être enfouis

8,5^{M€}
pour les 4 axes
de travaux
de l'usine Ovade



COURANT DE FOUCAULT

Au dernier plan le courant de Foucault.
Au premier plan, les nouveaux convoyeurs qui achemineront les CSR vers la chaufferie.

2/ L'UNITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

l'instruction du projet

Pôle
industriel et
travaux neufs

En 2025, le syndicat a poursuivi les démarches administratives et les études en vue de la réalisation de l'unité de production énergétique. L'année a surtout été marquée par des étapes importantes, avec la concertation préalable et le dépôt des dossiers administratifs, avec en ligne de mire l'enquête publique.

2.1 / La poursuite d'une communication grand public

Après une première phase de communication à destination du grand public fin 2023, une concertation préalable a été organisée du 3 au 17 mars 2025. Ce nouveau temps d'informations et d'échanges a mis l'accent sur des éléments du projet qui n'étaient pas encore connus en 2023.

Une communication large

Plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre pour informer la population et pour permettre aux citoyens de s'exprimer : courriel, dossier de concertation, vidéo, affichage presse, réseaux sociaux, Fil Info Riverains.

Des affichages et des cahiers d'expression ont également été déposés dans les communes de Bourg-en-Bresse, Viriat, Jasseron, Saint Étienne

du Bois ainsi qu'aux sièges de Grand Bourg Agglomération et d'Organom.

Des temps de rencontre

Un atelier participatif a permis de détailler les procédures d'urbanisme nécessaires comme la déclaration de projet, la mise en compatibilité du PLU de la commune de Viriat et le permis de construire.

En présence de Paprec Énergie, une réunion de présentation des technologies utilisées par la chaufferie a ensuite permis d'expliquer les process industriels d'exploitation.

De nombreuses questions ont été posées et un bilan de la concertation a été établi. Il a été validé par le comité syndical lors de la séance du 1^{er} avril 2025.

15 jours

durée de la concertation
préalable

2

temps de rencontre
thématiques

450

Fil Info ont été distribués
pour informer
les riverains

35

participants



PRÉSENTATION DES TECHNOLOGIES UTILISÉES PAR LA CHAUFFERIE
Environ 30 personnes ont participé à la réunion organisée le 11 mars.

2.2 / Le suivi de la procédure administrative

Dépôt des dossiers

Après une année de rédaction, d'études et d'analyses, les trois dossiers administratifs ont été déposés dans leur intégralité en septembre 2025 auprès des services de l'État.

- **un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE).** C'est un dossier très technique composé notamment d'une étude environnementale approfondie (étude faune flore, sanitaire et d'impact) qui englobe toutes les analyses permettant de mesurer les impacts du projet.

- **une déclaration de projet,** concernant la demande de mise en compatibilité du PLU de la commune de Viriat avec le projet de chaufferie. Cette demande d'évolution du PLU est possible car ce projet revêt un caractère d'intérêt général.

- **un permis de construire** dont l'objectif principal est de garantir l'intégration harmonieuse de l'ouvrage dans son environnement bâti et naturel, tout en respectant les servitudes, les règles de sécurité, d'accessibilité et d'implantation.

L'avis de plusieurs organismes — notamment l'Agence Régionale de Santé et le Service Départemental d'Incendie et de Secours — a également été sollicité sur ces dossiers.

Après plusieurs semaines d'instruction, les dossiers ont été jugés complets et réguliers, ouvrant la poursuite de la procédure administrative avec la saisie de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et la nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif.

L'avis de la MRAe

La MRAe est une instance indépendante qui doit formuler un avis sur chaque projet soumis à évaluation environnementale. Cet avis porte sur la qualité de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement. L'avis n'est donc ni favorable, ni défavorable et ne porte pas sur son opportunité.

La MRAe a rendu son avis le 19 décembre 2025 et le syndicat a transmis son mémoire de réponse le 16 janvier 2026.

L'enquête publique

Les modalités de la concertation et les formalités administratives étant satisfaites, le préfet de l'Ain a pris le 23 décembre 2025 l'arrêté ordonnant l'ouverture de l'enquête publique.

Cette dernière s'est tenue du 27 janvier au 27 février 2026.

Pour en savoir plus
flashez le code :



RAPPEL DU PROJET

Aujourd'hui, la partie des ordures ménagères non valorisée par l'usine Ovade, appelée aussi les refus de tri, est enfouie dans des casiers de stockage. Demain, la majorité de ces refus (environ 95%) sera transformée en combustible solide de récupération (ou CSR) et alimentera une chaufferie.

La chaleur produite sera injectée dans un réseau de chaleur urbain desservant notamment des établissements publics et des logements, alors que la production électrique permettra à Ovade et à la chaufferie d'être autonomes.



VUE DE L'USINE OVADE ET DE LA CHAUFFERIE
La chaufferie sera construite derrière l'usine Ovade, sur une zone limitée et déjà anthropisée.

35 000 t.
de CSR valorisés
chaque année

20 GWh
annuel de production
d'électricité par an

45 GWh
annuel de production
de chaleur ENR

15 MWh
puissance de
la chaufferie

3/ LES TRAVAUX DU SITE

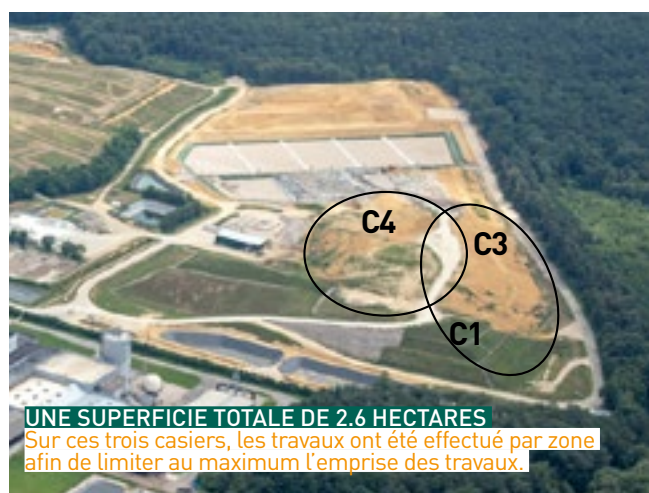
améliorer les conditions d'exploitation

Pôle
industriel et
travaux neufs

Depuis 2021, et l'engagement d'un programme ambitieux de travaux initialement estimé à 13 380 000€ HT et revu en 2025 à hauteur de 15 512 052€ HT, les chantiers sur le Pôle de La Tienne s'enchainent. En 2025, les travaux de refonte des effluents se sont terminés. La mise en place des couvertures définitives sur 3 casiers à pris le relais.

3.1 / Travaux de couvertures définitives

Suite à la fin de leur exploitation en 2021 et 2022 les casiers C3 et C4 (et une petite partie du C1) ont été équipés d'une couverture provisoire sur leur dôme et leurs flancs, le temps que les massifs de déchets finissent de se tasser.



Il était donc désormais nécessaire de passer à l'étape du réaménagement final en réalisant la mise en place des couvertures définitives.

Au delà de répondre aux obligations réglementaires, ces travaux répondent à différents objectifs :

- **capter d'avantage de biogaz** en ajoutant un maximum de drains à l'intérieur des massifs
- **renforcer l'étanchéité** des couvertures en renforçant la couche d'argile



Une vigilance particulière a été portée tout au long du chantier afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement, les riverains et le fonctionnement du site.

Les travaux ont été réalisés par petites zones successives de manière à maintenir un captage provisoire du biogaz pendant les travaux. Ce dispositif était essentiel pour éviter toute interruption du réseau de captage, assurant ainsi la continuité du traitement du biogaz.

Les équipes du syndicat ont été fortement mobilisées pendant cette période estivale compliquée due à la coactivité avec l'exploitation du site.



1 063 000 d'€
coût des travaux
de couvertures

0
incident pendant la
période de travaux



4/ LE PROJET DE TERRITOIRE

pour des ambitions collectives

Face aux enjeux croissants liés à la gestion des déchets, Organom a engagé il y a trois ans un projet de territoire visant à consolider les liens de coopération avec ses EPCI membres. Cette démarche collective poursuit un objectif commun : assurer une gestion des déchets solidaire, souveraine et autonome à l'échelle du territoire.

4.1 / La mise en œuvre de la feuille de route

Validé à l'unanimité en juillet 2024, la feuille de route du projet de territoire a été déclinée notamment autour des actions 5 et 6 relatives au réaligement réglementaire de la compétences traitement et aux modalités de financement du syndicat.

Afin d'être accompagné dans la préparation et la mise en œuvre, le syndicat a retenu pour l'accompagner le groupement Finance Consult/Sensei.

Le premier trimestre 2025 a été consacré à la

réalisation de l'état des lieux du fonctionnement de chaque EPCI membres dans la gestion des déchets de son territoire et des moyens associés.

Grâce à cette photographie, des scénarios de transfert de la compétence traitement ont été étudiés lors de plusieurs réunions de travail entre collectivités.

La modification des statuts du syndicat qui en découle a été adoptée lors du comité du 17 septembre 2025, à une large majorité (83% des votants).

4.2 / Une modification non aboutie

Suite à l'adoption par le comité syndical, chaque collectivité membre du syndicat s'est prononcée sur ces modifications au sein de ses instances décisionnelles.

5 collectivités sur 9 se sont prononcées favorablement sur cette modification. Toutefois la majorité des 2/3 n'étant pas respectée, le processus de transfert de compétences et le

réalignement réglementaire du syndicat ont été mis en suspens.

Ce projet, important pour la pérennité du syndicat et des installations fera l'objet d'un nouveau cycle de travail dans le cadre du prochain mandat.

Pour en savoir plus
flashez le code :



LE RÉALIGNEMENT RÉGLEMENTAIRE DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

La compétence traitement n'est pas sécable. Cela signifie que les syndicats de traitement de déchets doivent prendre en charge l'ensemble des déchets produits par les ménages à savoir :

- les ordures ménagères résiduelles
- les déchets issus des collectes sélectives
- les déchets déposés en déchetteries

Or, en 2002 à la création du syndicat, les collectivités membres ont délégué à Organom uniquement le traitement des ordures ménagères résiduelles. Cette situation est donc irrégulière.

L'objectif de l'action n°5 est donc de travailler au transfert de l'entièreté de la compétence en déléguant à Organom la gestion et le traitement des deux autres catégories de déchets.

Un réaligement indispensable pour assurer aux collectivités membres la pérennité et l'avenir du syndicat.

5/ L'ADHÉSION DU SYNDICAT MIXTE DE CROCU

être plus fort ensemble

Depuis 2023, le Syndicat Mixte de Crocu et Organom ont entamé des discussions sur les possibilités d'un rapprochement. Cette évolution s'inscrit dans une tendance nationale marquée par le regroupement de syndicats afin de défendre un objectif clair : construire un service public de traitement des déchets plus solide, plus efficace et plus durable.

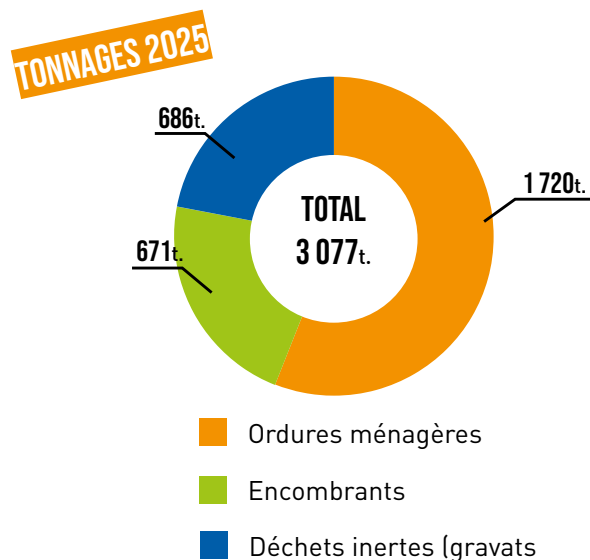
5.1 / Le site de Crocu : la plus petite installation de stockage de France

Au nord-ouest du département de l'Ain, le site de Crocu accueille depuis les années 1975 les déchets ménagers de 12 communes de la Communauté de Communes de Bresse et Saône et de 12 communes de Grand Bourg Agglomération (communes appartenant aux ex communautés de communes des cantons de Saint Trivier de Courtes et de Pont de Vaux), concernant près de 17 000 habitants.

Le syndicat est administré depuis le 23 mai 2002 par 4 délégués de chaque collectivité qui siègent

au comité syndical environ 5 fois par an. Un agent technique gère les 4,5 hectares du site. L'intégralité des déchets réceptionnés sont enfouis dans un casier spécialement aménagé.

Les lixiviats produits par le casier en exploitation et les anciens casiers (2) sont pour partis traités sur place par un système de roseaux (Roseaulix).



103 kg
d'OMR produits
par habitant en 2025

- 111.44 kg
d'OMR produits
par habitant et par an
entre 2010 et 2025

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	804 574.46€	Dépenses (a)	984 611.89€
Recettes (b)	851 857.47€	Recettes (b)	933 195.03€
Excédent fonctionnement 2024 reporté (c)	84 416.84€	Excédent d'investissement 2024 reporté (c)	142 745.61€
Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	131 699.85€	Résultat de clôture 2025 (b-a+c)	91 328.77€

223 028,62€

Résultats de clôture

(Fonctionnement + Investissement y compris les résultats antérieurs cumulés)

5.2 / Des facteurs internes et externes favorables

Un choix stratégique concerté

La faiblesse et la baisse régulière des tonnages, les évolutions réglementaires et la fin de l'autorisation d'exploiter le site prévue en 2033 ont accéléré en 2025 les discussions entre les deux syndicats. Une démarche qui a également fait l'objet de concertation avec les services de l'État.

Ce rapprochement incarne une volonté de coopération et d'unité territoriale et repose sur une conviction forte : être plus fort ensemble pour relever les défis environnementaux et économiques.

Une démarche gagnant-gagnant

La fin de l'enfouissement d'ordures ménagères sur le site de Crocu constitue une avancée très importante sur le plan environnemental. À partir de janvier 2027, les ordures ménagères résiduelles seront traitées et valorisées sur le Pôle de La Tienne dans l'usine Ovade.

Cette évolution marque un tournant : au delà de stopper l'enfouissement d'ordures ménagères (et les conséquences que cela engendrent), elle favorisera la valorisation énergétique des déchets et renforcera la transition écologique du territoire de Crocu.

De plus, l'arrêt de l'enfouissement évitera l'impact de la hausse progressive de la TGAP sur chaque tonne enfouie et écartera la réalisation de travaux lourds liés à l'enfouissement et à l'évolution des réglementations.

Cette adhésion est également favorable aux 9 collectivités membres d'Organom. L'arrivée de tonnages supplémentaires augmentera les recettes du syndicat et permettra d'optimiser le fonctionnement et le coût des installations du pôle de La Tienne.

Cette nouvelle organisation offrira la possibilité de porter des investissements mutualisés aux deux sites d'exploitation, adaptés aux exigences techniques et réglementaires. Ce regroupement est aussi favorable au projet de chaufferie CSR porté par le syndicat.

Il est à noter que l'adhésion du syndicat mixte de Crocu à Organom n'a aucun impact direct pour les usagers. La collecte des déchets continue d'être assurée par chaque collectivité.

Un choix aligné sur le plan régional des déchets du SRADET

L'arrêt de l'enfouissement des déchets valorisables est un des objectifs portés par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le regroupement des deux syndicats permet donc de programmer la diminution de l'enfouissement d'ordures ménagères sur le site de Crocu dès 2027, sans attendre la fermeture du site en 2033.

Une décision prise à l'unanimité au comité syndical

L'adhésion ou le départ d'un membre du syndicat se décide au niveau des instances de ce dernier mais aussi de celles de ses membres. Le comité syndical d'Organom s'est prononcé favorablement le 1^{er} juillet 2025, ouvrant un délai de trois mois pendant lequel les collectivités membres devaient également se prononcer.

Ce regroupement des deux syndicats sécurise ainsi le service public de traitement des déchets dans la durée, au bénéfice des collectivités et des usagers.

DATES CLÉS

28 avril 2025 : délibération du comité syndical du syndicat de Crocu pour acter la demande d'adhésion à Organom

1^{er} juillet 2025 : délibération favorable à l'unanimité du comité syndical d'Organom

10 novembre 2025 : arrêté préfectoral actant la dissolution du syndicat mixte de Crocu au 31 décembre 2025

1^{er} janvier 2026 : adhésion officielle

Fin 2026 : fin de l'enfouissement des ordures ménagères sur le site de Crocu

6/ LA POURSUITE DES ACTIVITÉS

prévoir l'avenir du site

Malgré une valorisation croissante des déchets, le stockage demeure une réponse indispensable aux besoins du territoire, les déchets ultimes ne pouvant être totalement évités. Cette réalité impose d'anticiper et de garantir, dans la durée, des capacités d'enfouissement adaptées et sécurisées pour l'avenir.

6.1 / Contexte réglementaire

L'activité d'Organom est régie par un arrêté préfectoral (AP) datant de 2011. Cet arrêté autorise l'enfouissement de 60 000 tonnes de déchets par an.

Délivré pour une durée initiale de 15 ans, soit jusqu'en 2026, il a été prolongé de 2 ans, avec un tonnage maximum abaissé à 55 000 tonnes. Cette autorisation arrivera donc à terme le 28 décembre 2028.

Afin de garantir la continuité du service public de traitement des déchets et en adéquation avec les besoins du territoire et les exigences réglementaires, Organom prépare actuellement un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE).

Ce dossier, élaboré avec l'appui des bureaux d'études Néodyme et Ecogeos, vise à pérenniser l'activité de stockage au-delà de 2028.

Une délibération cadre a été votée à l'unanimité lors du comité syndical du 1^{er} juillet 2025.

Elle fixe les paramètres qui définissent ce projet :

- la durée d'autorisation, envisagée sur 30 ans ;
- les perspectives de tonnages enfouis sur cette période, 26 000 tonnes en moyenne par an.

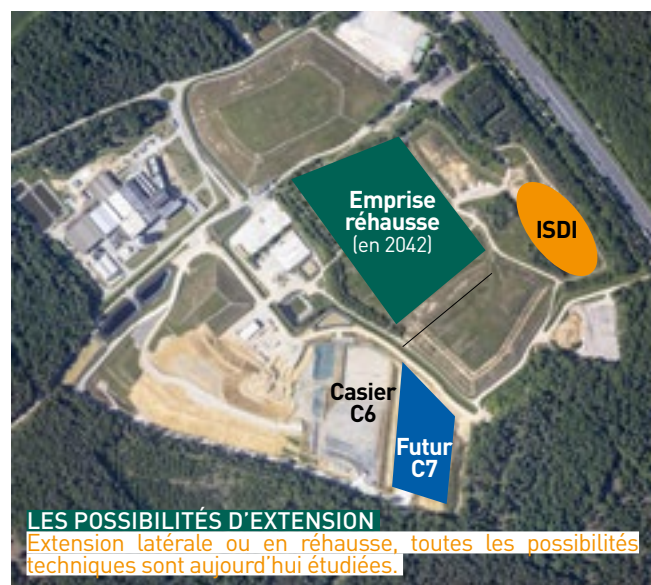
Ses orientations stratégiques engagent le syndicat dans un projet complet prenant en compte les contraintes actuelles, qu'elles soient écologiques, foncières, financières, législatives ou encore opérationnelles.

Les activités visées par ce prolongement sont l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et le stockage d'amiante-lié.

Cette poursuite d'activités s'accompagne de nouvelles installations, notamment de casiers supplémentaires, de bassins de gestion d'effluents et d'une unité de traitement des lixiviats in-situ.

Ce dossier sera déposé auprès des services de l'État pour instruction à la fin de l'année 2026.

6.2 / Plusieurs possibilités à l'étude



Afin de permettre la continuité des activités d'enfouissement, le syndicat travaille à différents scénarios :

- la création d'un casier C7, sur une zone déjà déboisée ;
- la surélévation du casier C6 (augmenter sa côte somitale), qui est actuellement en cours d'exploitation ;
- la réhausse sur d'anciens casiers, à l'horizon 2042 ;
- la création d'un nouveau casier pour les déchets inertes.

En 2025, les cabinets d'étude ont travaillé à la définition des possibilités techniques afin de déterminer le scénario qui sera présenté aux services de l'État et soumis à enquête publique.

NOTES

[illegible]

ORGANOM

216 chemin de la Serpoyère - CS 60127 - Viriat
01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex
04 74 45 14 70
organom@organom.fr

